

Arno Klarsfeld convoqué devant le juge pour avoir dénoncé l'anti-sémitisme... Par Jean-Paul Saint-Marc

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 5 mai 2014



✘ Arno klarsfeld convoqué pour délit d'opinion !

On nous dit qu'Internet est dangereux, que les pires idéologies y gangrènent la toile et fabriquent des loups... Il n'y a guère de doute pour certains, mais d'autres y cherchent l'exaltation d'une haine inspirée en d'autres lieux avec le refus de nos gouvernants, médias et élites de voir la réalité...

Mais voilà Internet est aussi le moyen de s'informer, ce qui est le cas ici...

Ce matin 2 mai 2014, par chance j'étais assis quand j'ai lu qu'Arno Klarsfeld était convoqué devant le juge pour avoir dénoncé l'anti-sémitisme...

Stupeur passée, ma réaction habituelle : IL FAUT TOUJOURS VERIFIER (chers rédacteurs, vous n'y coupez pas quand je lis vos articles!).

Confirmation sur la page facebook d'Arno Klarsfeld :

<https://www.facebook.com/arno.klarsfeld.9>

Pour avoir dit à la tv lors de l'aff dieudonné: " la France n'est pas antisémite, une partie de l'extreme droite, une partie de l'ext gauche, une partie de la jeunesse des banlieues et les Islamistes le sont", je suis convoqué chez le juge d'instruction...

Je n'avais qu'une considération ordinaire pour Arno Klarsfeld, héritier d'une cause légitime si bien défendue par ses parents, lui plutôt un individu fantasque... Cependant, malgré quelques erreurs, me semble-t-il, l'art de la provocation associé à son nom touche souvent son but...

Le jeune homme est aujourd'hui un presque quinquagénaire assagi. L'observation pondérée telle qu'il la relate est la simple réalité. Alors pourquoi est-il poursuivi ?

Passons rapidement sur l'extrême droite et même gauche, les islamistes aussi tant ils offrent la parfaite exonération de la RATP de toute ignominie, reste la jeunesse des banlieues.

En somme, Klarsfeld est convoqué pour dénonciation d'un antisémitisme déjà reconnu en 2004 par le rapport Rufin (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000500/index.shtml>), aussitôt sorti, aussitôt enterré dans les tréfonds de la documentation française ! Cela valut à Jean-Christophe Ruffin de se faire agonir, en particulier par Le Monde diplomatique l'accusant de vouloir instituer un délit d'opinion (<http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/rufin/>) si souvent mis en œuvre ces temps-ci, dont Arno Klarsfeld fait aujourd'hui les frais... Non moins surprenant, l'introduction de l'article du Monde. Rufin est

coupable d'être un intellectuel médiatique -facile- mais surtout de ne pas être un spécialiste bien-pensant... Le *Monde diplomatique* n'aime pas les esprits neufs et naturels sur certains sujets !

En 2012, Alain Jakubowicz faisait allusion à l'origine d'un anti-sémitisme qu'il expliquait à demi par des causes sociales <http://www.licra.org/agression-antis%C3%A9mite-villeurbaine-interview-dalain-jakubowicz-dans-viefr>. Aujourd'hui l'observateur attentif constate que la LICRA est seule dans des procès mettant en cause certaines personnes <http://www.sudouest.fr/2014/04/03/quenelle-condamnee-1513706-2780.php>, chances pour la France chères à feu-Bernard Stasi.

N'en doutons pas, Arno Klarsfeld qui n'a probablement pas eu la délicatesse de suggérer d'excuse, va avoir de nombreux soutiens. La médiatisation de l'événement, si elle a lieu et si la poursuite n'est pas abandonnée, ouvrira bien des yeux. Finalement le dindon de la farce ne sera peut-être pas celui escompté, mais pourrait bien être le délateur...

Déjà un point positif, Arno Klarlsfed m'est soudainement devenu extrêmement (pardon pour l'adverbe) sympathique !

<http://jssnews.com/2014/05/01/ouverture-dun-requisitoire-introductif-par-les-juges-contre-arno-klarsfeld-pour-delit-dopinion/>

Jean-Paul SAINT-MARC